



## Points forts du projet BURUNDI

« Appui à la sécurité alimentaire et à la réintégration des rapatriés récents et des ménages vulnérables, au travers du soutien à la reprise des activités agricoles »

**Numéro du projet:** OSRO/BDI/909/EC

**Donateur:** Union européenne

**Contribution:** 500 000 EUR

**Date du projet:** 01/12/2009 – 30/06/2010

**Régions ciblées:** Province de Bururi, Makamba et Rutana

**Contact:** Cristina Amaral  
Chef, Service des opérations d'urgence  
(Afrique, Amérique latine et Caraïbes)  
Courriel: [cristina.amaral@fao.org](mailto:cristina.amaral@fao.org)



- Objectif:** Soutenir le rapatriement et la réintégration des populations affectées par les crises au Burundi et assurer leur sécurité alimentaire au travers de l'appui à leurs capacités de reprise rapide des activités agricoles.
- Partenaires:** Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, les autorités provinciales, les Agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales locales et internationales, telles que Caritas et l'Association pour la promotion de l'aide au développement économique et social (APADE).
- Bénéficiaires:** Quelque 20 290 bénéficiaires.
- Activités réalisées:**
- Distribution de semences maraîchères et vivrières, de boutures de manioc et de patate douce, de plançons de pomme de terre, de vitro-plants de colocase et de bananier, de plants fruitiers et d'outils aratoires.
  - Distribution de 100 tonnes de chaux, 10 tonnes de KCI, 30 tonnes de DAP et 20 tonnes d'urée.
  - Distribution de 3 000 chèvres et de kits vétérinaires.
  - Formation sur l'alimentation, la santé et le logement des animaux.
- Résultats:**
- Renforcement des moyens d'existence des rapatriés et des communautés d'accueil.
  - Production moyenne de 120 tonnes de pomme de terre, 30 tonnes de colocase, 320 tonnes de haricot, 575 tonnes de tubercules de patate douce, 4 500 tonnes de tubercules de manioc.
  - Diminution du besoin d'aide alimentaire directe.
  - Amélioration de la fertilité des exploitations des bénéficiaires et augmentation de la productivité des sols.
  - Renforcement des connaissances des ménages bénéficiaires sur le petit élevage.
  - Diversification des sources de revenus à travers les activités de petit élevage.